



Commune de SOUSTONS (Landes)
Séance du conseil municipal du 19 juin 2024

Reuni en
Vu, le Maire

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	27

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation :
13 juin 2024

Date d'affichage :
13 juin 2024

Objet
N° 24.06.19 – 032
Affûts de chasse

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 juin, à 19h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Frédérique CHARPENEL (Maire).

Présents : Frédérique CHARPENEL, Alain CAUNEGRE, Serge VIAROUGE, Isabelle MAINPIN, Patrick BEDAT, Corinne MANCICIDOR, Sébastien FAISSOLLE, Aurélie BERNEDE, Jean BOUHAIN, Elisabeth DA SILVA, Michel CASTETS, Michel DESTENAVE, Florence CATUS, Marion GATEAU, Pascal SCHWINDOWSKY, Rose-Marie BEGUERIE, Hélène GUIRLE, Aurélie SOUBESTE, Philippe SAINT MARTIN, Sébastien TEULE.

Absents : Isabelle LABEYRIE, Sandra TOLLIS, Delphine ALLEGRE, Dominique PERRON, Jihane THELU, Michel LABOILLE-MORESMAU, Olivier PEANNE, Florian DEYGAS, Elodie MONTERO.

Procuration : Isabelle LABEYRIE donne procuration à Marion GATEAU – Sandra TOLLIS donne procuration à Frédérique CHARPENEL – Delphine ALLEGRE donne procuration à Isabelle MAINPIN – Jihane THELU donne procuration à Florence CATUS – Michel LABOILLE-MORESMAU donne procuration à Jean BOUHAIN – Olivier PEANNE donne procuration à Philippe SAINT MARTIN – Florian DEYGAS donne procuration à Aurélie SOUBESTE

Secrétaire de séance : Marion GATEAU

Par courrier du 2 mai 2024, Monsieur Cédric LAFITTE nous a fait part du souhait de reprendre le poste de chasse à canard de Monsieur Bernard LACAZE n°40778 situé sur le lac de Soustons.

Par courrier du 8 avril 2024, Monsieur Frédéric DURY nous a fait part du souhait de reprendre le poste de chasse à canard de Monsieur Pierre DOUTHE n°40744 situé sur l'étang d'Hardy.

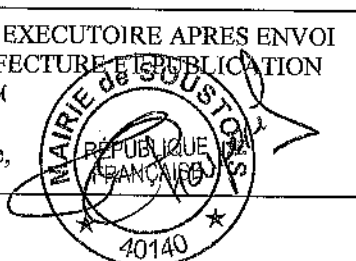
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver les changements d'attribution comme indiqué ci-dessous :
 - o Poste de chasse de Monsieur Bernard LACAZE situé sur le lac de Soustons au profit de Monsieur Cédric LAFITTE
 - o Poste de chasse de Monsieur DOUTHE Pierre situé sur l'étang d'Hardy au profit de Monsieur Frédéric DURY.
- De préciser que les titulaires devront acquitter préalablement le solde des redevances.

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES ENVOI
EN SOUS PREFECTURE ET PUBLICATION
LE 15.06.24

Mme Le Maire,



Soustons, le 26 juin 2024.
Madame le Maire,
Frédérique CHARPENEL.
40140

